



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2021-06021

PUBLIÉ LE 28 JUIN 2021

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire / Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

37-2021-06-28-00005 - Arrêté d'habilitation certificat de conformité pour
Commerce Conseil (2 pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-06-28-00005

Arrêté d'habilitation certificat de conformité
pour Commerce Conseil

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
SERVICE D'ANIMATION INTERMINISTERIELLE DES POLITIQUES PUBLIQUES
BUREAU DE L'APPUI AU DEVELOPPEMENT LOCAL

ARRÊTÉ portant habilitation d'un organisme indépendant pour établir les certificats de conformité en application de l'article L 752-23 du code du commerce

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-23, R.752-44-2 à R.752-44-6 ;
Vu la demande d'habilitation déposée le 22 juin 2021 par la SARL COMMERCE CONSEIL, domiciliée La Chiennais 22 490 LANGROLAY-SUR-RANCE dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;
Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : La SARL COMMERCE CONSEIL, domiciliée La Chiennais 22 490 LANGROLAY-SUR-RANCE est habilitée à établir les certificats de conformité mentionnés au I de l'article L 752-23 du code du commerce.
Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur le certificat de conformité au même titre que la date et la signature de l'auteur du certificat.

ARTICLE 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5 : L'habilitation peut être retirée par la Préfète si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R 752-44-2.

ARTICLE 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Tours, le 28 juin 2021
Pour la Préfète et par délégation,
la Secrétaire Générale,
Nadia SEGHIER

Annexe

Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation

Statut juridique

SARLCOMMERCE CONSEIL
Siret : 878 969 088 R.C.S. Saint-Malo

Nom et adresse de l'organisme

SARL COMMERCE CONSEIL
Siège social : La Chiennais 22 490 LANGROLAY-SUR-RANCE
Tél : 06 83 41 68 27
adresse électronique : gahinet.marie-christine@9business.fr

Représentant légal

Mme Marie-Christine GAHINET

Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation

Mme Marie-Christine GAHINET